N° 9. MERCREDI. 31 JANVIER 1838.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 23 *janvier*.

On écrit des bords du Rhin, le 17 janvier :

» L'affaire de Cologne continue à mettre la diplomatie en mouvement. La cour de Rome ayant transmis l'allocution du saint-père aux deux grandes puissances catholiques, l'Autriche et la France, en l'accompagnant de brefs particuliers, il paraît que de son côté la Prusse s'est crû obligée de faire des ouvertures à ces deux cours, et à réclamer leurs bons offices pour parvenir à concilier les difficultés en question. A Paris comme à Vienne, on paraît disposé à entrer dans les vues de la cour de Berlin. Mais on semble craindre qu'il ne règne dans la capitale de l'Autriche une secrète influence qui serait contraire aux désirs de la Prusse. Cette dernière puissance ayant donné plus d'une preuve de sa disposition à se rapprocher de la nouvelle dynastie française, le cabinet de Paris aura expédié à Rome des instructions favorables au cabinet de Berlin sur la question de l'affaire de Cologne, et que l'opinion de la France sera d'une grande influence dans la capitale du catholicisme. » (*Courrier allemand.*)

— On écrit de Munster, le 6 janvier :

« On apprend d'une source qui mérite confiance que notre évêque Gaspard Max. baron Droste de Vichering, a notifié hier au gouvernement et au saint-siège, qu'il rétracte l'adhésion qu'il a donnée le 10 juillet 1834 à la convention du 19 juin relativement à l'exécution du bref papal, du 25 mars 1830, concernant les mariages mixtes, et que dès à présent il entend s'en tenir exclusivement à ce bref.

» Mgr. Gaspard Max. est frère de l'archevêque de Cologne. » (*Gazette d'Augsbourg.*)

— On écrit de Constantinople, 18 décembre :

« Les affaires de l'Asie semblent toucher à une solution. Les bruits qui présentent comme imminente une rupture entre le sultan et Mehemet-Ali, gagnent chaque jour plus de consistance, soit que la Porte-Ottomane se flatte de l'espérance d'obtenir des secours étrangers, soit qu'elle compte sur les dispositions favorables des populations musulmanes de l'Asie mineure. Sa conduite est calme et réservée, et bien qu'elle fasse depuis long-tems ses préparatifs, les mesures qu'elle adopte n'ont pas ce caractère de violence qu'on remarque dans celles du pacha d'Egypte. Les plaintes et les reproches respectifs ne permettent pas de préciser de quel côté est venue la provocation, ou bien laquelle des deux puissances désire le plus ardemment la guerre. On s'attend à des changemens importans, notamment dans le département de la guerre, et l'on désigne déjà les troupes qui partiront pour l'Asie mineure. Nous n'avons pas de nouvelles directes des côtes orientales de la Mer Noire, on sait toutefois que de la part de la Russie les opérations militaires se bornent à occuper la ligne de ce côté du Kouban, à conserver le petit nombre des forts construits sur le littoral de l'Abassie, et à intercepter tout envoi de vivres et de munitions destiné aux Circassiens ; on croit généralement ici, et telle est aussi l'opinion des Anglais qui connaissent très-bien la situation des parties belligérantes, qu'au printems prochain la guerre recommencera avec d'autant plus d'ardeur, que les nombreux envois de troupes de l'intérieur de la Russie et de l'Asie au Caucase, et même le voyage récent de l'empereur, semblent indiquer que S. M. prétend s'emparer à tout prix du territoire circassien. Les partisans les plus dévoués des Circassiens ne comptent guères sur leurs efforts héroïques, car ils n'obtiennent aucun secours de l'étranger. » (*Gazette des postes de Francfort.*)

Du 24 — On écrit de Berlin, le 21 janvier :

« L'empereur de Russie a fait distribuer aux pauvres de cette ville 5,000 ducats, et a envoyé à notre bourgmestre la décoration de Ste-Anne de 2e classe, en échange du diplôme de bourgeoisie d'honneur qu'on lui avait décerné il y a quelques mois ; S. M. a fait accompagner ces dons d'une lettre très-flatteuse.

» La petite cour de Gotha est fort animée cette année par la présence de la duchesse Alexandre de Wurtemberg. Cette jeune princesse continue de charmer tous ceux qui l'approchent par la grâce de son esprit et l'affabilité de ses manières. Elle a adopté avec une aisance merveilleuse l'Allemagne, sa nouvelle patrie, et s'exprime, dit-on, dans notre langue avec une facilité et une élégance parfaites.

» Nous avons lu avec surprise, dans la *Gazette de Leipsick*, que le duc Alexandre allait être promu au grade de général-major dans l'armée wurtembergeoise. Il y a plusieurs années que ce prince a été élevé à ce grade dans l'armée russe. Ayant quitté le service de S. M. impériale, il a reçu, en qualité de prince du sang, de son auguste cousin le roi de Wurtemberg, l'autorisation de porter l'uniforme de général wurtembergeois. »

ANGLETERRE. — *Londres*, 23 *janvier*.

Dans la séance du 22 janvier de la chambre des lords, M. le duc d'Argyle a transmis à la chambre la réponse de S. M. à l'adresse qu'elle lui a présentée sur les affaires du Canada.

« Mylords, je vous remercie de l'assurance que vous me donnez de la décision que vous avez prise d'appuyer mes efforts pour mettre fin à la rébellion du Bas-Canada, et pour y rétablir l'ordre et la tranquillité. J'espère, aidée de votre coopération, pouvoir bientôt prendre les mesures les plus propres à rétablir la paix dans cette province, pour la sûreté et le bonheur des habitans de toutes les classes. J'ai éprouvé la plus vive satisfaction en apprenant toutes les preuves de fidélité et de loyauté que m'ont données mes sujets de mes provinces de l'Amérique du Nord, les efforts qu'ils ont faits pour y maintenir mon autorité, excitent ma reconnaissance la plus vive. »

M. le marquis de Lansdown a proposé de présenter une adresse à S. M. pour la prier de donner l'ordre de faire déposer sur la table de la chambre les documens, extraits ou copies des dépêches relatifs à l'expédition de l'Euphrate.

Du 24 — On lit dans le *Globe* de Washington, journal officiel du gouvernement des Etats-Unis, une circulaire en date du 20 décembre 1837, qui ordonne des poursuites légales contre les habitans de Swanton et d'Highgate, de l'état de Vermout, qui auraient fourni des armes et des munitions aux insurgés Canadiens qui s'étaient réfugiés sur le territoire de l'Union, après la bataille de St-Charles du Canada. Par une autre circulaire, en date du 21 décembre, M. John Forsyth ordonne des poursuites contre tous ceux qui auraient, le 12 du même mois, entraîné leurs concitoyens de la ville de Buffalo, état de New-Yorck, à donner des secours en hommes et en munitions de guerre à MM. Mackensie et Rolfe, fugitifs du Haut-Canada. Il recommande, en outre, aux autorités la surveillance la plus active pour empêcher à l'avenir de pareilles manifestations publiques de sympathie envers les insurgés des deux Canada.

— Le paquebot la *Virginie*, qu'on attendait avec tant d'impatience, est enfin entré le 22 à Liverpol. Il a quitté New-York le 26 décembre, et il apporte les journaux de cette date, ainsi que les lettres et des journaux du Canada.

Voici d'abord une dépêche adressée par l'adjudant-général J. Eden au juge-de-paix de Montréal :

« Je suis chargé par le lieutenant-général commandant de vous » annoncer que les troupes sous ses ordres, parties de St-Eustache » et de Carillon, ont marché le 15 sur Grand-Brûlé, et ont fait » halte le même jour à St-Benoit, où les chefs de la rébellion » avaient établi leur quartier-général depuis plusieurs semaines, » mais d'où ils s'étaient enfuis à l'approche de nos troupes.

» Les fermiers qui, par suite des menaces des chefs rebelles » Girod, Girouard, Chenier, Demochelle et Peltier avaient été » obligés d'abandonner leurs habitations, retournent dans leurs » fermes. Le colonel Maitland, comme vous le verrez par le rapport ci-joint, a marché sur Ste-Scholastique, et reviendra à » Montréal par Ste-Thérèse. L'artillerie royale et le 83e régiment, » ainsi que la cavalerie et les carabiniers, sont revenus à Montréal.

» J'ai l'honneur, etc. J. Eden, adjudant-général. »

(Suivent deux lettres dont une de sir John Colborne et qui concerne les mêmes faits.)

Ces diverses lettres ne donnent aucun autre détail sur la nature de la résistance opposée aux troupes de la reine ; la *Gazette de Montréal* contient à ce sujet les détails suivans, transmis par un témoin oculaire :

« La milice de Saint-Martin reçut l'ordre de s'avancer le long de la rivière, en ligne directe, sur Saint-Eustache ; elle eut à supporter un feu vif de la part des rebelles, mais elle s'avança en bon ordre sans de grandes pertes, et en faisant beaucoup de mal à l'ennemi. En même tems, les troupes régulières et les volontaires traversaient la rivière sur la glace à Saint-Rose ; après s'être approchés d'environ 60 yards de Saint-Eustache, ils commencèrent contre le village, un feu très-vif d'artillerie. Comme on ne leur ripostait pas, ils supposèrent que la place était abandonnée et s'avancèrent sans méfiance pour en prendre possession ; mais bientôt ils s'aperçurent que l'église était remplie de monde, et ils firent avancer les canons qu'ils avaient laissés en arrière. Alors, une nouvelle attaque commença contre l'église, et l'on fut quelque tems sans riposter ; mais enfin une décharge terrible de mousqueterie partit tant de l'église que de la maison seigneuriale qui en est voisine. Les carabiniers volontaires, sous les ordres du capitaine Leclerc, dirigèrent alors leurs coups sur les fenêtres avant que l'infanterie régulière pût arriver, et cette escarmouche dura près de deux heures. A ce moment, l'église et la maison seigneuriale prirent feu, et beaucoup de ces infâmes rebelles voulurent s'échapper à travers les glaces.

» Pour assister la milice de Saint-Martin, qui cherchait à barrer le passage à ces fugitifs, le 83e reçut l'ordre de traverser la glace à l'île Jésus. Un grand nombre de rebelles périrent dans les flammes ; quelques-uns eurent l'audace d'attaquer le régiment royal dans le cimetière ; Chenier, qui était à leur tête, ne tarda pas à être tué. Les troupes royales ont perdu dans cette affaire un soldat tué et 32 blessés mortellement.

» Parmi les prisonniers qui restent détenus se trouve M. Demonchelle, l'un des plus actifs et des plus influens chefs rebelles. On dit qu'il possède environ soixante-dix fermes dans cette partie du pays, lesquelles vont naturellement être confisquées. »

FRANCE. — *Paris*, 26 *janvier*.

L'ordre a été envoyé à tous les commandans des divisions militaires de mettre entre les mains de la justice tous ceux qui se battraient en duel.

— Un courrier a été expédié aujourd'hui pour la cour de Rome. Il est porteur, dit-on, de dépêches relatives à l'affaire de l'archevêque de Cologne.

— Le journal le *Commerce* publie sur Haïti la nouvelle suivante, en date du Port-au-Prince, le 26 novembre :

« M. Cerfberr est arrivé hier ici par le *Jeune Auguste*, venu de Bordeaux. On le dit chargé de négocier les premières bases du traité définitif auquel M. Lascases mettra la dernière main.

» Les nouvelles de l'expédition qu'accompagne M. Lascases arrêtent notre commerce. »

— Le *Télégraphe*, qui s'imprime au Port-au-Prince, a publié plusieurs documens relatifs aux négociations qui ont eu lieu entre Haïti et le gouvernement français, et auxquelles le président faisait allusion dans sa proclamation. Le numéro de ce journal du 12 novembre qui nous parvient contient quelques-unes de ces pièces, d'où il résulterait que le président et le sénat seraient d'accord pour ne traiter que sur les bases suivantes :

1° Réduire le solde de l'indemnité à quarante-cinq millions de francs ; 2° payer cette somme en quarante-cinq ans, en se réservant la faculté de la payer plus tôt si les ressources du pays en donnent la possibilité ; 3° régler ce paiement par une convention financière ; 4° obtenir un traité d'amitié et de commerce sur le pied respectif de la nation la plus favorisée pour régler les rapports politiques entre les deux pays.

Du 27. — Au commencement de la séance, le ministre du commerce a présenté le projet de loi du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. La chambre des députés ensuite a entendu le rapport de la commission des pétitions. La commission a proposé de passer à l'ordre du jour sur une pétition ayant pour objet de demander que les restes mortels de Charles X fussent transportés en France. Un seul orateur, M. le duc de Fitz-James, a pris la parole sur cette pétition, non pour combattre, mais pour appuyer l'ordre du jour. M. Fitz-James a trouvé de nobles et touchantes paroles pour blâmer une démarche irréfléchie en s'associant au sentiment généreux qui l'a inspirée. L'auteur de la pétition a eu le tort de convier les passions à se donner en quelque sorte rendez-vous pour se livrer bataille sur un cercueil. M. le duc de Fitz-James veut préserver d'un si triste hommage les royales infortunes qu'il déplore. La chambre tout entière, s'associant à de si nobles sentimens, a prononcé sans discussion l'ordre du jour.

(*Journal des Débats.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* contient les rapprochemens suivans sur les maisons royales de l'Europe :

« Parmi les cinquante-deux souverains d'Europe actuellement existans (y compris le Sultan et l'empereur du Brésil, qui appartient à une dynastie européenne), le plus âgé est le roi de Suède, né le 26 janvier 1764 ; il est donc âgé de soixante-quatorze ans ; le souverain le plus jeune est la reine d'Espagne, née le 6 octobre 1830, âgée de sept ans trois mois. Le 1er janvier 1838, deux d'entre eux avaient plus de soixante-dix ans ; le roi de Suède et le pape qui est né le 18 septembre 1765. Il y en a neuf qui ont entre soixante et soixante-dix ans. Le roi de Danemarck accomplit sa soixante-dixième année le 28 janvier, douze d'entre eux ont entre cinquante et soixante ans ; seize, entre quarante et cinquante ans ; sept, entre trente et quarante ans ; deux, entre vingt et trente ; trois, entre dix et vingt ; un, qui a moins de dix ans. Il y a trois empereurs, un sultan, treize rois, trois reines, un pape, sept grands-ducs, un prince électeur, dix ducs, une duchesse, onze princes, un comte ; ainsi, quatre femmes. Le prince de Schauenbourg-Lippe règne depuis le plus long espace de tems, depuis le 15 février 1787, ainsi depuis cinquante-et-un ans.

Il y a vingt-neuf souverains de la religion protestante (dont 20 du culte luthérien et 9 du culte réformé) ; dix-neuf de la religion catholique, deux de l'église anglicane, un de la confession grecque, et un de la religion mahométane. Quarante-deux sont mariés, dont un (le roi de Prusse), par mariage morganatique, et un séparé de sa femme ; trois sont veufs et sept célibataires. Des quarante-cinq qui sont ou qui ont été mariés, huit n'ont pas d'enfans, trois n'ont que des filles ; les trente-quatre autres ont des fils, et sept d'entre eux sont déjà grands-pères. Il n'y en a donc que trente-quatre qui ont des successeurs présomptifs, dont six mariés, et dont trois seulement ont jusqu'ici des enfans ; un septième est marié morganatiquement. Des dix-huit autres souverains, huit ont leurs frères pour héritiers présomptifs, deux leur sœur (l'empereur du Brésil et la reine d'Espagne) ; un seul a pour successeur présomptif son oncle (la reine d'Angleterre) ; un son cousin (le roi de Danemark) ; trois maisons ne reposent que sur une tête (Anhalt-Bembourg, Reusz-Greiz et Reusz-Ebersdorf) ; le duché de Parme retourne, après la mort de la duchesse actuelle, au duc de Lucques. La maison de Brunswick-Wolfenbuttel repose bien sur deux têtes ; toutefois, à la mort du duc actuel, qui n'est pas marié, la couronne ne reviendra pas à son frère aîné, également apte à régner et célibataire, mais au Hanovre.

Il n'y a actuellement que deux membres de maisons souveraines qui aient plus de quatre-vingt ans : la princesse Elisabeth de Brunswick, née le 8 octobre 1746, ainsi âgée de plus de quatre-vingt-onze ans, et le prince de Hohenzollern-Hechingen, né le 21 mai 1757, ainsi âgé de près de quatre-vingt-un an.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La misère des troupes christines, dans le haut Aragon, ne saurait être plus grande ; les soldats n'ont ni souliers ni vêtemens de saison.

— La correspondance ordinaire de Madrid va jusqu'au 16. Elle annonce que l'alarme s'est répandue dans la ville par suite de la nouvelle de l'entrée de Basilio Garcia à Huete.

Nous avons reçu une lettre du 17. Notre correspondant nous annonce qu'il est question de donner le commandement supérieur au général Seoane, et d'envoyer le général Quiroga avec six mille hommes de troupes et de la garde nationale à la poursuite de Basilio.

Cette mesure a été prise dans un conseil tenu dans la même journée par suite de nouvelles fâcheuses venues de Valence. D'après des dépêches apportées par un courrier extraordinaire, il paraît que le général Oraa se trouve dans l'impuissance de résister aux carlistes, dont le nombre s'est considérablement accru dans cette province, et de comprimer les exaltés, dont il redoute quelque prochaine entreprise.

A Madrid, tout est livré à la plus complète anarchie. Les défections commencent ; elle sont gagné jusqu'aux chambres. Quatre députés de Séville ont donné leur démission. Cet exemple a trouvé quelques imitateurs, et l'on peut se faire une idée de l'anxiété qui règne dans les conseils du gouvernement à la vue de ces symptômes de dissolution. — Les bals masqués sont très suivis.

La députation provinciale de Biscaye a envoyé une adresse à la reine Christine pour l'engager à solliciter les secours du gouvernement français.

Les carlistes paraissent avoir l'intention d'attaquer Portugalette. D'après l'avis de deux officiers du génie anglais qui ont été à Portugalette et à Bilbao, ces deux places ne pourraient tenir contre des forces imposantes.

En attendant, les Anglais continuent à prendre leurs mesures pour se fortifier au Passage. Lord John Baye a fait élever un

nouvelle batterie à l'ouest des fortifications actuelles du Passage; il y a fait disposer immédiatement les deux canons de 48, les deux de 24 et les deux mortiers de 18 pouces, arrivés récemment d'Angleterre par la *Comète* et la *Colombie*. Ces bâtimens avaient à bord une immense quantité de grenades, bombes, projectiles, et une demi-compagnie d'artillerie.

Cette nouvelle batterie paraît devoir être imprénable. Les forces sous les ordres de lord John Hay s'élèvent à 1200 hommes de la marine royale anglaise et de 130 artilleurs, sans compter les équipages et troupes des bâtimens.

Lorsque les whigs intervenaient activement en Espagne, ils pouvaient occuper le Passage et Saint-Sébastien, sans qu'à la rigueur on fût obligé d'y voir autre chose que l'intervention. Mais aujourd'hui qu'ils se sont retirés de la quadruple alliance, que signifient ces fortifications que l'on ne cesse d'élever, si les whigs n'ont pas en effet l'arrière-pensée d'une occupation permanente?

Madrid, 19 janvier.

Le général Espartero ayant définitivement refusé le ministère de la guerre, M. Espinosa, qui en avait été chargé par intérim, ayant donné sa démission, un décret royal vient de confier ce département au maréchal-de-camp don Jose Carratala, qui doit en prendre possession aujourd'hui même.

Les opérations électorales de Madrid ne sont pas encore terminées, mais il est probable qu'elles tourneront en faveur du parti de M. Mendizabal, dont les candidats ont réuni le plus de voix pour la formation des bureaux.

PAYS-BAS. — *Liége*, 27 *janvier*.

Le projet d'une fédération belgico-rhénane n'est plus un mystère. La démagogie, qu'il faut bien distinguer du libéralisme, offre son appui au parti catholique, pour opérer une révolution dans les provinces allemandes qui nous avoisinent, et même plus loin s'il est possible. On ne saurait douter que ces deux factions ne soient disposées à unir leurs communs efforts pour parvenir au but qu'elles se proposent. C'est au moyen d'une propagande dirigée dans le sens de chacune d'elles, qu'elles espèrent produire une commotion telle que les forces de la Prusse seront insuffisantes pour l'étouffer. Il faut voir dans leurs propres journaux comment nos nouveaux conspirateurs prennent à tâche d'applanir, aux yeux de leurs lecteurs, tous les obstacles qui s'opposent à la réalisation de leurs vues. Loin de croire qu'aucune puissance soit disposée à secourir la Prusse dans la lutte où ils supposent qu'elle va être engagée avec ses propres sujets, ils assurent le plus sérieusement du monde, que l'Autriche, les puissances catholiques de l'Allemagne, la France et l'Angleterre, ne demandent pas mieux que de donner les mains à tout ce qui pourrait contribuer à constituer et à maintenir la nouvelle fédération, qui, ajoutent-ils, serait placée sous le puissant patronage de ces grands états.

On ne s'attend pas, sans doute, que nous combattions ces extravagances, sorties du cerveau malade de nos propagandistes; mais nous ne devons pas moins les signaler, ne fut-ce que pour montrer combien la Belgique renferme encore de ces esprits inquiets et turbulens, toujours prêt à porter le trouble à l'étranger.

Au milieu de ces idées de bouleversement qui surgissent en Belgique contre un gouvernement avec lequel elle est en pleine paix, on se demande ce que devient le principe de neutralité accepté par elle dans le traité du 15 novembre, traité sur lequel elle prétend que repose son indépendance? La neutralité ne consiste pas uniquement à ne pas attaquer à force ouverte, il faut encore que l'état neutre s'abstienne de toute machination contre les autres; qu'il ne soit pas un foyer d'intrigue contre la sûreté et la tranquillité des pays avec lesquels elle n'a aucun démêlé. Ces maximes du droit des nations sont-elles observées en Belgique à l'égard de la Prusse? Mais, dira-t-on, la liberté de la presse consacrée par la loi fondamentale ne permet pas de réprimer ce que les articles des journaux présentent de dangereux sous ce rapport. Nous l'admettons; mais si le gouvernement ne peut pas directement empêcher, ne pourrait-il pas, par la voie de ses feuilles salariées, éclairer la nation sur le danger de provoquer de violentes représailles de la part de l'étranger? La Prusse ne pourrait-elle pas aujourd'hui demander compte à la Belgique des trames journellement ourdies contre elle? Et qu'on s'en souvienne bien, c'est en dernière analyse, les armes à la main, qu'un état demande raison à un autre, des torts ou des dommages qui lui ont été faits. Voilà, nous le répétons, ce que le gouvernement belge a à prévenir, en employant les moyens qui sont à sa disposition pour empêcher ou entraver les projets de bouleversement dont la Prusse est menacée de la part des factions que nous avons signalées plus haut.

Le gouvernement belge, en s'abstenant de flétrir ces honteuses menées qu'il connaît parfaitement, établit le soupçon qu'il les encourage, ou qu'au moins, il ne les désapprouve pas. (*Industrie.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 31 *janvier*.

M. Scheffer, bourgmestre de la ville de Luxembourg, a été décoré par S. M. le roi de Prusse, de la croix de l'Aigle Rouge, 3e classe.

— Les personnes qui ont joui du plaisir d'entendre M. *Prume*, sont à même de savoir si cet artiste remplira l'attente des auditeurs, au concert qu'il donnera ce soir, à sept heures, dans la maison Hastert. Entre les mains d'un virtuose qui se joue de toutes les difficultés imaginables sur le plus exigeant et le plus difficile des instrumens, qui le force à chanter avec la pureté et en même tems avec cette vigueur de vibration et ce moelleux dont la voix humaine semblait seule être douée, le violon n'est plus ce bizarre assemblage de frêles morceaux de bois sur lequel un léger chevalet soutient quatre fils sonores, c'est un être animé qui parle, qui se passionne, qui emprunte à l'âme les tons multipliés de la colère, de la joie, de la tendresse. Vous entendez, sous le rythme méthodique des plus savans accords, l'orage gronder, les vents siffler; en un mots, vous êtes sous le charme d'une fascination continuelle. M. Prume, à l'âge de vingt-un ans doit à un talent extraordinaire, une réputation que d'autres ne conquèrent qu'après de longues études poursuivies avec persévérance jusques dans l'âge de la maturité. Un tel prodige se présente rarement dans nos murs, et à moins que Paganini en personne ne vienne ici faire entendre son violon, nous ne pouvons pas espérer de voir réaliser plus complétement nos vœux.

— Dans la *Gazette universelle*, il est question, sous la date du 30 décembre, d'un auguste personnage qui aurait manifesté ses regrets de l'état survenu au sujet des affaires de Cologne. Il parait que ce correspondant a reçu de bien mauvais renseignemens de notre capitale, car nous voyons absolument le contraire de ce qu'il avance. Ce que des feuilles de l'Allemagne méridionale rapportent sur les premières démarches qu'aurait faites à Rome notre envoyé, M. Bunsen, est également plus ou moins inexact.

M. Bunsen a, à ce que l'on apprend, loin d'avoir recherché l'intervention d'ambassadeurs étrangers pour avoir accès auprès du cardinal, secrétaire d'état; M. de Bunsen, dis-je, avait envoyé, d'Ancône déjà, des protestations si énergiques contre l'allocution du pape, qu'elles durent lever les plus grands obstacles à sa présentation personnelle. A peine M. Bunsen fut-il arrivé à Rome, que des douleurs lui survinrent à un pied et lui fit garder la chambre. L'ambassadeur d'Autriche, M. de Lutzow, vient le voir.

Dans un tel état, il ne peut certes pas songer aux visites que lui attribue le correspondant des frontières d'Italie. Aussitôt les négociations eurent-elles pour prompts résultats que le saint-siége reconnut les actes du chapitre de Cologne et l'administration actuelle. De cette manière sont aplanies les difficultés survenues par l'éloignement de l'archevêque. En tout cas, le séjour à Rome de notre envoyé ne sera pas long; il est plus probable que, même après le complet rétablissement de rapports amicaux entre les deux cours, le gouvernement prussien n'accréditera à Rome qu'un chagé d'affaires. (*Gazette d'Aubgsbourg.*)

— On écrit de la Suisse, 12 janvier : Depuis la réapparition du jeune Louis Bonaparte sur le sol helvétique, l'ambassadeur français fait, dit-on, de continuels efforts pour l'éloigner de notre pays. Il est certain que dans ce moment on négocie activement pour satisfaire au désir exprimé par le cabinet français, car, dans une pareille affaire, ce gouvernement n'a point d'ordre à donner. La diète fédérale et chaque canton refuseraient formellement d'expulser du territoire un citoyen qui n'a violé aucune des lois de sa patrie.

On voudrait obtenir par des voies amiables ce que la diplomatie ne saurait évidemment effectuer, mais, suivant toutes les probabilités, tous les plans, si bien imaginés, échoueront, car le jeune Napoléon est, dit-on, résolu de rester dans sa nouvelle patrie, et même de rejeter tout conseil que sa famille pourrait lui donner de s'exiler volontairement.

— Nous invitons tous les amis du système actuel à visiter M. de Barante et à écouter quelques instans sa conversation sur Saint-Pétersbourg et sur la situation si fausse qu'on lui a faite pendant deux ans. M. de Barante ne retournera pas à son poste. C'est à tort qu'on lui donne l'ambassade de Rome; on doit savoir qu'en diplomatie on ne rétrograde pas, et quand on a un traitement de 250 mille francs comme à Saint-Pétersbourg, on n'en prend pas un de 100,000 fr. seulement à Rome. Si M. de Barante prend une ambassade, ce sera celle d'Angleterre, qui lui est au reste disputée par M. de Saint-Aulaire, qui ne veut plus retourner à Vienne. M. Sébastiani ne peut être décemment renvoyé à Londres, où il est la risée du corps diplomatique par les affaiblissemens périodiques de sa pauvre tête. C'est chose curieuse, mais digne de re-

marque, qu'aucun des ambassadeurs à Vienne ou à Saint-Pétersbourg ne veut demeurer dans ces postes. Que voulez-vous? ils ne sont pas tenables. Quand on a un sentiment d'honneur et un peu de délicatesse nationale, il est des choses qu'on ne peut longtems souffrir.

— La *Gazette d'Augsbourg* rapporte sous la date de Naples, 9 janvier, un fait étrange et sur lequel il est probable que des explications ultérieures seront données.

M. le baron de Schmuckher, premier chambellan de S. M. la reine douairière, qu'il a servie pendant de longues années avec honneur et loyauté, et avec laquelle il était revenu ici il y a trois jours, reçut, dans la nuit du samedi à dimanche, et au moment où il arrivait dans les appartemens de la reine, l'ordre de quitter la ville dans deux heures. Cet ordre lui fut transmis par le ministre de la police, sur l'injonction expresse du roi. Sans avoir le tems d'arranger ses affaires, il fut obligé de partir à deux heures de la nuit avec deux de ses enfans, et il fut conduit au-delà de la frontière. Ancien sous-officier autrichien, M. Schmuckher avait captivé la confiance de la reine, et mérita ici par sa conduite l'estime et l'attachement du public. M. de Schmuckher se rend à la maison de campagne qu'il a achetée l'été dernier dans le Tyrol.

S. M. la reine douairière a quitté la ville aussitôt qu'elle a été informée de cette mesure, et elle est encore en ce moment à une maison de plaisance, située dans les environs.

— La *Gazette universelle d'Augsbourg*, le *Frankfurter Journal*, la *Gazette de Cassel* et la *Gazette du Hanovre* confirment la nouvelle que nous avons publiée avant-hier que, conformément à l'exemple donné par feu l'évêque de Trèves, Mgr. de Hommer, les archevêques de Paderborn et de Munster ont révoqué leur adhésion à la convention secrète, conclue par feu l'archevêque de Cologne, à Berlin, le 19 juin 1834, pour ce qui concernait les modifications à faire au bref rendu par feu le pape Pie VIII, le 25 mars 1830, et l'annulation entière de l'instruction qui y avait été ajoutée par feu le cardinal secrétaire-d'état d'Albani, en date de Rome, le 27 mars 1830. Les deux prélats ont informé le gouvernement prussien, ainsi que le saint-siége, de la résolution qu'ils venaient de prendre.

Ces déclarations vont compliquer singulièrement la situation de l'affaire de l'archevêque de Cologne; on est curieux de connaître les déterminations que prendra à cet égard le gouvernement prussien, et l'on ne doute pas qu'elles ne soient la conséquence de la position qu'il a prise. On dit déjà que, dans le cas où le clergé catholique persisterait dans ses prétentions à l'égard des mariages mixtes, il ne resterait au gouvernement qu'à introduire les mariages civils.

— S'il faut en croire les personnages qui paraissent le mieux informés, le subside de 12,000,000 fr. accordé à don Carlos par les cours du Nord, ne sera pas entièrement versé entre ses mains. Une partie doit être remise aux banquiers génois qui sont en avance avec lui, sous la garantie du roi de Sardaigne; une certaine somme sera payée aux fournisseurs, soit pour solder leurs envois de novembre et de décembre, soit à valoir sur les marchés à livrer. On assure qu'il a été convenu d'envoyer le moins d'espèces possible au quartier-général du prétendant, de crainte que cet argent ne fût employé de suite à payer l'arriéré considérable dû aux officiers et aux généraux, et qu'il n'en restât pas pour les besoins matériels et pressans de l'armée.

Au reste, si les protecteurs de don Carlos en Allemagne, en Russie et en Italie se sont imposé des sacrifices qu'ils imaginent être les derniers, ses amis d'Angleterre et de France semblent vouloir imiter cet exemple: la maison d'Amsterdam, qui est habituellement dépositaire de leurs dons, vient de recevoir près de 100,000 fl. d'ici, et des traites de Londres pour 140 ou 150,000; d'un autre côté, les petites fournitures des comités de Toulouse et autres n'ont été interrompues que par la rigueur du froid, et tout annonce qu'elles reprendront incessamment leur cours. Il est arrivé à Paris des lettres du quartier-général carliste qui parlent de grands projets d'expédition, de revues d'armes présentant le meilleur résultat, et surtout des secours qu'on attend de la duchesse de Beira.

(*Courrier français.*)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

UNE SOMME DE 500 FLORINS,

Appartenant à l'école-ouvrière de Ste-Sophie, est à placer contre première hypothèque.

S'adresser à M. le professeur PAQUET, secrétaire de la commission urbaine des écoles.

VENTE PAR LICITATION
D'UNE
MAISON D'HABITATION,
En conformité de la loi du 12 juin 1816.

JEUDI, 8 février 1838, à deux heures de relevée, à la requête, 1° des sieurs Jean-Antoine Wirtgen, et 2° Frédéric-Bénoit Wirtgen, tous deux cloutiers, 3° de dame Marie Wirtgen, épouse du sieur Jacques Weishaupt, peintre en bâtiments, 4° de dame Elisabeth Wirtgen, épouse du sieur Jean Thiry, menuisier, 5° de d^lle Josephine Wirtgen, sans état, 6° du sieur Hilaire Kohner, boulanger, en sa qualité de tuteur de l'enfant mineur Jeannette Kohner, 7° de Jean-Pierre Schmitt, aussi boulanger, subrogé tuteur dudit mineur, tous demeurant à Luxembourg;

Et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance, séant à Luxembourg,

Il sera procédé par le ministère du notaire soussigné, par-devant M. le juge de paix du canton de Luxembourg, à la vente par adjudication publique, d'une MAISON D'HABITATION, située en la ville de Luxembourg, faisant le coin des rues de Clairefontaine et de la Congrégation, n° 502, entre le menuisier Kuntze et la veuve Schmitt, provenant de la succession délaissée par Antoine Wirtgen, cloutier, et Anne Rinck, vivant conjoints, demeurant à Luxembourg.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné où les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges.

Luxembourg, le 22 janvier 1838. LANDMANN, notaire.

LUNDI, 12 février prochain, à deux heures de relevée et jours suivans, s'il y a lieu, le soussigné Joseph REUTER, négociant, à Luxembourg, fera vendre par adjudication, dans sa maison située dans la descente d'Eich lèz Luxembourg, à des conditions très-favorables, savoir:

(10 foudres) 96 barils vin de Schwebsing et de Remeschen de 1833.
(15 foudres) 144 barils de vin de Schwebsing et de Remeschen de 1834.
3 pièces de vin de Bar, 1re qualité, et Tête-de-Bar de 1834.
1 pièce de vin rouge de Tavel de 1834.
1 pièce Narbonne 1834.
1 pièce de Bandol 1831.

Ainsi qu'une quantité de vins de Bar, 1re qualité, et Tête-de-Bar, de Bourgogne et de Volnay de 1834 en bouteilles.

Luxembourg, le 26 janvier 1838. Joseph REUTER.

VENTE D'UNE GRANDE PARTIE D'EAUX-DE-VIE.

MARDI, 6 février 1838, à une heure de relevée, et jours suivans, s'il y a lieu, Mad. la veuve Deitz, de Luxembourg, fera vendre publiquement, à 6 mois de crédit, une quantité considérable d'eaux-de-vie; savoir:

1° 440 hottes eau-de-vie de poires de 1833;
2° 131 — — — de prunes id.;
3° 67 — — — de marc id.;
4° 300 — — — de grains id.;
5° 2 — — — de prunelles de 1834;
6° 95 — — — de France (Cognac), de 1827;
et 7° 96 — — — de Languedoc, de 1828.

Il sera fait une remise de 4 p. c. à ceux des adjudicataires qui payeront comptant.

La vente aura lieu au Lampersberg, près Luxembourg, en la demeure du sieur Pierre FRIOB, propriétaire. WEBER, Not.

ÉCURIES A LOUER

pouvant contenir 60 chevaux, ayant deux entrées, l'une dans la Grand'rue, l'autre dans la rue de Beaumont.

Ces écuries peuvent également servir soit à un magasin ou à un dépôt.

S'adresser à M. Koch, fils.

A LOUER

Un **BEAU QUARTIER**, au second étage, dans la maison des enfans Buchholtz, Grand'rue. — S'adresser à Monsieur Süss-Remy.

A LOUER

Le **REZ-DE-CHUASSÉE** de la maison occupée par Mr Dutreux-Pescatore, N° 316, rue Marché-aux-Poissons. S'adresser à Mr Elter-Reuter.

Nachricht.

Da ich nach dem Tode meines Mannes, des Glaser-Meister Schreiner, auch ferner das Geschäft fortführe, so bitte ich hierdurch ergebenst mich bei vorkommender Arbeit gefälligst beehren zu wollen.

Luxemburg, den 30. Januar 1838. Wittfrau Schreiner.

Salzbacher-Steinkohlen

sind bei Herrn Theodor Greiweldinger, in Remich, der Zentner zu 1 Fr. 15 Ct. und über 10 Zentner, zu 1 Fr. 10 Ct. zu verkaufen.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.